

Réaction de la Chambre de commerce du Grand Moncton (CCGM) face au budget provincial

Moncton (Nouveau-Brunswick) – Le 2 février 2016 – Tel que promis, le budget provincial a été déposé mardi après-midi en adoptant une approche équilibrée; celui-ci présente un mélange de compressions et de hausses.

Bien que de nombreuses personnes prévoyaient un budget renfermant de mauvaises nouvelles, le sentiment général était que les nouvelles transmises n'étaient pas aussi mauvaises qu'elles auraient pu l'avoir été. Parmi toutes les annonces faites aujourd'hui, l'augmentation de la TVH aura le plus d'effet sur les Néo-Brunswickois indépendamment de leur revenu. La TVH passera de 13 pourcent à 15 pourcent. Toute personne ayant un revenu de 35 millions de dollars ou moins recevra un crédit supplémentaire pour la TVH afin de compenser la hausse.

Le taux d'imposition des sociétés passera de 12 pourcent à 14 pourcent. Cette augmentation n'agira pas sur les petites entreprises.

« La CCGM reconnaît qu'une augmentation de la TVH aura un impact sur notre communauté des affaires », de dire Carol O'Reilly, directrice générale de la CCGM. « Malheureusement, il s'agit d'un reflet de la réalité de l'état actuel de la santé financière des provinces. »

La taxe de vente harmonisée de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard est de 15 pourcent et de 14 pourcent respectivement.

Le gouvernement réduit le taux d'imposition d'un revenu dans la province de plus de 150 millions de dollars le faisant passer de 21 pourcent à 20,3 pourcent.

Le gel de l'octroi de subventions provinciales de fonctionnement par le gouvernement aux universités provinciales se poursuivra. Les étudiants au Nouveau-Brunswick qui restent à domicile pour étudier seront protégés de la hausse des frais de scolarité, car l'augmentation des frais de scolarité pour les étudiants qui poursuivent leurs études au Nouveau-Brunswick



sera limitée à 2%. Cependant, la province n'imposera pas de contrôles liés aux frais de scolarités pour les étudiants de l'extérieur de la province afin de permettre aux institutions postsecondaires de demeurer concurrentielles.

Dans l'ensemble, le sentiment face à ce budget est que des décisions difficiles ont dû être prises afin de mettre de l'ordre dans la situation financière de la province.

« La réalité, c'est que nous faisons face à un ralentissement de l'économie, ce qui souligne l'importance de faire partie d'un réseau comme la Chambre », mentionne Mme O'Reilly. « Nous sommes engagés à offrir des services et du soutien à nos membres tout au long de la situation économique actuelle et nous prévoyons recevoir de bonnes nouvelles du gouvernement provincial dans les semaines et les mois à venir. »

-30-

La Chambre de commerce du Grand Moncton est la voix de la communauté d'affaires pour plus de 825 entreprises, ce qui représente au-delà de 35 000 membres à Moncton, à Dieppe, à Riverview et dans les environs.

Personne-ressource :

Bonnie Porter

Directrice des communications et des opérations

Tél. : 506-856-4004 Courriel : bporter@gmcc.nb.ca